

MAIRIE DE DAMBENOIS



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 2 AVRIL 2019

Le mardi deux avril deux mille dix-neuf à vingt heures, le Conseil Municipal de Dambenois s'est réuni sous la présidence de Monsieur NUSSBAUMER Bernard,

Convocation du 26 mars 2019.

Présents : MMES ANILE Corinne, STRUB Agnès, VILLANI Brigitte, MM BALON David, DI BELLO Cédric, GRABER Marcel, NUSSBAUMER Bernard, POURCHET Philippe et VOLLMER Serge.

Absente excusée : MME BESTEIRO Séverine donne pouvoir à M. POURCHET Philippe,

Absents : MME DEGIEUX Marie-Laure, MM HUSSARD Alexandre, PAGE Michel

Secrétaire de séance : M. BALON David

DELIBERATIONS

1 – Vote des taux 2019 des taxes locales

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le taux des taxes directes locales pour 2019.

Il rappelle que le produit de ces taxes approvisionne le budget communal.

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal l'état de notification, transmis par le Direction Générale des Finances Publiques, détaillant le produit fiscal communal attendu pour 2019 et évalué sur la base d'imposition prévisionnelle pour l'exercice en cours.

Après en avoir délibéré :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

le Conseil Municipal DECIDE de maintenir pour 2019 les taux d'impositions des trois taxes directes locales soit :

| | |
|----------------------|---------|
| Taxe d'habitation | 10,55 % |
| Taxe sur le bâti | 21,53 % |
| Taxe sur le non bâti | 27,90 % |

2 – Vote du Budget Primitif 2019

Madame STRUB Agnès, Adjointe en charge des finances, expose au Conseil Municipal le budget communal pour l'exercice 2019

Les dépenses et les recettes s'équilibrent par section comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES 631 114,37 €

RECETTES 631 114,37 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES 249 773,93 €

RECETTES 249 773,93 €

Au regard de l'équilibre des dépenses et des recettes, le conseil municipal est invité à se prononcer par section sur le projet de budget primitif 2019 de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ADOpte à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2019.

Pour : 11 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

3 – Subventions aux associations

Le 1^{ER} Adjoint présente à l'assemblée les propositions de subventions aux associations formulées par la commission des finances pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer les subventions suivantes :

| Nom Association | Montant |
|---|----------------|
| AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS | 100 € |
| ATHLETIC CLUB CHATENOIS LES FORGES | 90 € |
| CLUB AEROMODELISME | 100 € |
| CLUB D'UTILISATION (EDUCATION DU CHIEN FAMILIAL) | 100 € |
| COLLEGE PAUL LANGEVIN FOYER SOCIO EDUCATIF | 175 € |
| ECOLE BUISSONNIERE DES TROIS FONTAINES | 100 € |
| DEFI | 150 € |
| RPI ECOLE DES TROIS FONTAINES / Classe de mer | 600 € |

| | |
|-------------------------------------|----------------|
| LA MAISON POUR TOUS | 210 € |
| LE SOUFFLET DE FORGE | 210 € |
| LES AMIS DE L'HOPITAL | 100 € |
| LES RESTOS DU COEUR | 100 € |
| SOCIETE DE CHASSE | 100 € |
| AMICALE DES DONNEURS DE SANG | 150 € |
| TEAM JT 51 BMX | 30 € |
| Total : | 2 315 € |

4 – Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 35 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2016-09-17-001 portant création d'une communauté d'agglomération par fusion entre la communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard, la communauté de communes des Trois Cantons, la communauté de commune des Balcons du Lomont et la communauté de communes du Pays de Pont de Roide et extension aux communes d'Allondans, Dung, Echenans, Issans, Présentevillers, Raynans, Saint-Julien-lès-Montbéliard, Sainte-Marie et Semondans ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° C 2017/48 du 30 mars 2017 approuvant la création de la commission locale d'évaluation des charges transférées ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° C 2018/146 relative à l'harmonisation des compétences librement consenties ;

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie en séance le 28 février 2019.

Le 28 février 2019, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunies afin, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, d'évaluer le coût net des charges transférées résultant du maintien et de l'extension à l'ensemble du territoire communautaire de la compétence « service de secours et de lutte contre l'incendie (versement d'un contingentement au SDIS et participations aux casernes) ».

Conformément à l'alinéa 7 du IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, il appartient aux conseils municipaux, par délibérations concordantes, d'approuver le rapport de la CLECT.

Ces délibérations doivent être prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par Madame la Présidente de la CLECT.

Les membres du conseil municipal sont donc invités à approuver le rapport de la CLECT du 28 février 2019, d'autoriser Monsieur ou Madame le Maire à signer les documents y afférents et de notifier la décision ainsi prise à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

- d'approuver le rapport de la CLECT en date du 28 février 2019 tel que présenté en annexe ;
- d'autoriser Monsieur, Madame le Maire à signer les documents y afférents
- de notifier cette décision à Monsieur le Président de la communauté d'agglomération

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Planning des élections européennes du 26 mai 2019

Il est rappelé que le bureau de vote est présidé par le maire, les adjoints et les conseillers municipaux dans l'ordre du tableau. Les électeurs de la commune pourront être assesseurs s'ils le souhaitent dimanche 26 mai.

- Gardes communautaires de PMA

En conseil d'agglomération, un service de gardes nature ou gardes communautaires a été créé pour répondre aux besoins des communes (dépôts sauvages, animaux errants, surveillance...).

Les communes volontaires pourront adhérer moyennant une contribution annuelle (1500 € pour Dambenois).

Ce nouveau service au nombre de 8 agents assermentés interviendra suivant les besoins et les situations. Deux binômes seront ainsi présents du mardi au samedi et un binôme sera lui mobilisé du dimanche au lundi en journée.

- Marché du soir

Ce marché qui accueille une quinzaine de producteurs locaux, se déroulera le Vendredi 31 mai prochain à partir de 17 h.

En plus, la mongolfière de PMA décollera depuis le terrain de football.

Les conseillers municipaux, le CCAS et les associations de Dambenois sont invités **Jeudi 2 mai à 20 h en Mairie pour la préparation du Marché.**

- Participation citoyenne

Toutes les personnes qui souhaitent s'inscrire à cette opération pourront rencontrer l'Adjudant-Chef Marc GUENIN et le Conseil Municipal **Jeudi 25 avril à 20 h à la MPT.**

Séance levée à 22 h 00

Le Maire,
Bernard NUSSBAUMER